

Lausanne



Conseil des Jeunes
Les soixante membres tiennent des assemblées générales chaque mois à l'Hôtel de Ville. ALLENSPACH

«Peu de Conseils instaurent des quotas qui limiteraient la participation»

Suite de la page 17

Les deux auteures terminent leur évaluation sur toute une série de recommandations. Selon elles, le Conseil des Jeunes serait bien inspiré de se préoccuper davantage de problèmes de société, dans l'optique de viser une meilleure reconnaissance ainsi qu'une certaine dimension politique, d'être plus présent dans les quartiers, ou de mieux communiquer sur ses actions.

Pour la Municipalité de Lausanne, l'étude met surtout en relief des erreurs de jeunesse. «Ce Conseil est encore en phase de construction et cette évaluation est un des outils qui permettront, avec la réflexion globale sur le fonctionnement qu'il a déjà entrepris, de pérenniser cette institution de forme associative.» Pour Oscar Jacot, coprésident de la Fédération suisse des parlements des jeunes, l'étude n'est pas «totalement à côté de la plaque». «La représentativité des Conseils des Jeunes, c'est une question très récurrente. Très peu veulent instaurer des quotas qui limiteraient la participation.» Pour lui, le but de ces instances jeunes est avant tout d'éduquer à la citoyen-



Oscar Jacot, coprésident de la Fédération suisse des parlements des jeunes. DR

neté, de réaliser des projets, de lancer une carrière politique pourquoi pas, d'apprendre à parler, à débattre et à écouter. «Le mélange et la mixité sont importants. Parce que ce qui représente le mieux les jeunes aujourd'hui, bien plus que les statistiques, ce sont les idées.»

Vaud

Les 25 membres de la Commission de jeunes sont nommés par l'Etat

Au niveau cantonal existe la Commission de jeunes depuis 2011. Ses 25 membres ont de 14 à 18 ans. Ils débattent des sujets qui les touchent et font des propositions directement au Conseil d'Etat. A moins que ce ne soit le Conseil d'Etat lui-même qui leur demande leur avis sur une question bien précise ou des projets de loi concernant la jeunesse. Ses membres ne sont pas élus. Ils font acte de candidature auprès du Service de la protection de la jeunesse (SPJ). C'est un membre du Conseil d'Etat, en l'occurrence Anne-Catherine Lyon, qui dresse ensuite une

composition équilibrée de la Commission entre les filles, les garçons, les élèves de la scolarité obligatoire, les gymnasiens et les apprentis. La durée du mandat est de deux ans, renouvelable une fois pour ceux qui n'ont pas atteint la majorité. «Il est encore fait attention à la provenance des membres en fonction de leur district, mais l'équilibre parfait n'est pas possible», explique Frédéric Cerchia, délégué cantonal enfance et jeunesse. Comme le Conseil des Jeunes de Lausanne, la Commission de jeunes soufflé ses 5 bougies.

Parti socialiste

Les roses à l'heure des paroles fortes

Elections cantonales

30 avril 2017

Après les déclarations de Pierre-Yves Maillard, les camarades veulent rester prudents. Mais pas tous

Lise Bourgeois

«Pour moi, la question est évidente et limpide: on ne peut pas comparer la situation de Pierre-Yves Maillard et celle d'Anne-Catherine Lyon. En 2004, le parti est venu chercher Pierre-Yves Maillard alors qu'il désirait faire le débat sur le budget au National. Anne-Catherine Lyon, elle, a été accueillie deux ans avant son entrée au Conseil d'Etat alors qu'elle venait d'une autre formation. Le parti lui a beaucoup donné. On ne peut pas aujourd'hui faire attendre la relève: il y va de l'avenir du PSV. Enfin, il n'est pas envisageable que deux de ses conseillers d'Etat s'en aillent en même temps dans cinq ans.»

Ainsi s'exprime l'ancienne conseillère nationale Marlyse Dormond, qui fut par ailleurs présidente du parti. Elle tente de donner de la clarté sur une question devenue très épineuse par les composantes personnelles qu'elle met en jeu et par le défi de gouvernance interne qu'elle lance.

Mardi soir, Pierre-Yves Maillard s'est mis à la disposition de son parti, annonçant qu'il n'allait pas demander lui-même de dérogation pour un quatrième mandat («24 heures» d'hier). Cette déclaration habile donne pour mission à la direction de l'appareil de choisir entre continuité et renouvellement avant le congrès extraordinaire qui aura lieu le 27 septembre.

Ce soir-là, les délégués des 44 sections devront se prononcer sur le sort d'Anne-Catherine Lyon, qui s'est déclarée, contre toute attente, désireuse de continuer pour un 4^e mandat elle aussi, et sur celui de Pierre-Yves Maillard.

Il est concerné de justesse par la règle des trois mandats.

Dans les sections, la prudence est aujourd'hui de mise face à la presse. Des calendriers ont été arrêtés, où chacune entend se préparer calmement à présenter ses candidats au Grand Conseil avant de faire le point au niveau de sa régionale de district (il y en a onze), ces jours prochains.

De ces assemblées faitières émaneront notamment des avis sur la question des dérogations. Les délégués présents au congrès du 27 septembre auront le loisir de s'en inspirer ou non. Il est vraisemblable que le vote à bulletins secrets sera demandé, laissant à chaque militant la possibilité de

choisir en son âme et conscience. Quel est le pronostic? Pour certains, les jeux sont faits. La déclaration de Pierre-Yves Maillard, perçue comme efficace, tranche tellement avec celle, jugée maladroite, d'Anne-Catherine Lyon que cela scelle leur différence. Le congrès risque par ailleurs d'être d'autant moins enclin à accorder son blanc-seing à la cheffe de l'école que d'autres candidatures pourraient sortir du bois prochainement.

Retrouvez notre dossier sur conseil.24heures.ch

Aux yeux du comité, PYM demande une dérogation

● La décision de Pierre-Yves Maillard de ne pas demander lui-même de dérogation semblait mettre la balle dans le camp du comité directeur. Celui-ci s'est réuni mardi soir pour entendre son conseiller d'Etat, et a pris acte de ce qu'il considère... comme une demande de dérogation. Trois questions au président, Stéphane Montangero.

Comment la décision de Pierre-Yves Maillard a-t-elle été reçue au comité central?

Je ne commente jamais ce qui se passe au comité directeur car nos séances sont confidentielles. Mais je peux quand même vous dire que le CD a entendu attentivement Pierre-Yves, hier soir, que nous avons pris acte de sa mise à disposition du parti et considéré qu'elle vaut demande de dérogation.

Ce processus de choix des candidats n'aurait-il pas dû être réglé bien plus en amont?

Vous voulez dire août 2012 ou 2013? (Rires.) Soyons sérieux. Il y a un temps pour tout. Il y a eu d'autres échéances électorales dans le calendrier politique, à savoir les fédérales 2015 et les communales 2016. Nous les

avons prises les unes après les autres. Nous en sommes aux demandes de dérogation. Et à ce sujet, il faut aussi se rappeler que, quels que soient les résultats du congrès du 27 septembre, nos élus au Conseil d'Etat doivent continuer leur travail en faveur des Vaudoises et des Vaudois jusqu'à la fin de leur mandat.

Stéphane Montangero
Président du Parti socialiste vaudois (PSV)

Quelle sera votre priorité pour mener à bien le processus électoral jusqu'au congrès d'investiture du 14 janvier?

Intensifier encore notre travail avec les sections pour avoir les listes au Grand Conseil les plus fortes possible. C'est un enjeu majeur pour nous de progresser. Pour le Conseil d'Etat, il faudra un ticket avec des personnalités qui soient capables de rassembler largement, au-delà du PS et de ses alliés.

Recours lausannois contre l'entrée de Julien Sansonnens au Grand Conseil

Politique

Le Grand Conseil a décidé la semaine dernière de laisser entrer le popiste au parlement. Le bureau électoral lausannois recourra auprès de la Cour constitutionnelle

Le popiste Julien Sansonnens pourra-t-il un jour faire son entrée au Grand Conseil? Ce sera à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal de le dire. Le bureau électoral lausannois prévoit en effet de recourir contre une décision du Grand Conseil. La semaine dernière, les députés avaient autorisé Julien Sansonnens à siéger à leur côté (par 84 voix contre 6 non et 31 abstentions) après le départ de la députée Anne Papilloud (SolidaritéS). La décision a été prise mardi

par le bureau électoral, composé de trois personnes: le président libéral-conservateur du Conseil communal de Lausanne, ainsi que les deux scrutateurs du même Conseil, c'est-à-dire une socialiste et une libérale-radical.

Le bureau reproche à Julien Sansonnens d'avoir déménagé en Valais depuis les élections de 2012. Même s'il est revenu à Lausanne durant l'été, les trois élus estiment qu'il a ainsi perdu son droit de siéger au Grand Conseil comme vient-ensuite lausannois.

«Si un député ou un vient-ensuite déménage, mais reste dans le canton, la loi prévoit qu'il reste membre du Grand Conseil ou peut toujours y être élu, commente Valentin Christe. La raison est que cette personne reste en effet en contact avec le terroir vaudois. Ce n'est pas le cas après un déménagement dans un autre

canton. Nous avons pris cette décision à l'unanimité du bureau électoral.» Selon Valentin Christe, il n'existe aucune jurisprudence en la matière. Il estime utile qu'un tribunal se prononce, notamment dans la perspective des élections cantonales de l'an prochain.

De son côté, Julien Sansonnens se dit surpris par ce recours. «Le Grand Conseil a voté à une très grande majorité pour m'autoriser à siéger, rappelle-t-il. Tous les groupes politiques ont été d'accord.» Appelé au respect de la volonté des électeurs lausannois, il s'interroge sur les motivations de la décision. «Ferait-on preuve d'un tel formalisme si je n'étais pas membre du POP, si j'étais un bon notable de droite? On peut s'interroger s'il n'y a pas là de volonté de faire traîner le dossier pour m'empêcher de siéger.»

Mathieu Signorelli